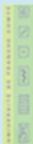


GUIDE DE L'EXTERNE BISON TIN

ANNÉE 2016-2017

ufr
SMP 


'U'FC
UNIVERSITE DE FRANCHE - COMTE



ÉLABORÉ PAR LES ELUS ETUDIANTS,
L'ADMINISTRATION
ET LA DAM.

EDITO

Félicitations te voilà externe, tu as franchi un nouvel échelon dans ces longues études. Il est maintenant temps pour toi de te frotter d'un peu plus près à ton futur métier, d'acquérir des connaissances et de les mettre en pratique !

Tu vas pouvoir découvrir d'un peu plus près comment fonctionne ce "sacré" système et y prendre part en *t'intégrant complètement* à une équipe de soin lors de tes différents stages. Ceux-ci entrecoupés de périodes de cours te permettant d'enrichir en parallèle tes *connaissances théoriques* qui vont rapidement te paraître **indispensables** !

Cette période d'externat a de *réels enjeux* pour toi car elle est là pour te **préparer à ton futur métier** mais aussi à plus brève échéance de **réussir l'examen national classant**.

Alors soit curieux, investis toi et prends du plaisir !

Gardes, Confs, MNH, ECNi... étudiant mais aussi salarié du CHU.

Tout cela te semble abstrait ? pas très clair ?

Ce guide, destiné à tous les nouveaux externes bisontins, est créé en collaboration avec la scolarité et l'administration de l'hôpital dans un objectif commun : *te guider dans ce nouveau monde qui s'offre à toi, répondre aux éventuelles questions que tu peux te poser et t'aider à te sentir bien à ta (nouvelle) place.*

On a tenté de faire ce guide le plus didactique possible pour que tu puisses t'y retrouver.

Si tu as des remarques, des questions, des suggestions, surtout n'hésite pas à nous en faire part en nous envoyant un mail à l'adresse :

elus.ufsmp.besancon@gmail.com

Les élus étudiants de l'UFR SMP

"Voilà...! Vous y êtes !

Vous avez déjà franchi bien des étapes pour arriver à l'aube de votre 2ème cycle des études médicales. Maintenant, vous devez vous préparer à franchir une nouvelle étape : **l'externat**.

Vous avez certainement tous mesuré et compris qu'il s'agit de concilier les nécessités de la poursuite de l'acquisition de connaissances théoriques et la prise en charge pratique des malades, des familles !

Vous allez confronter votre savoir à la complexité des maladies et des malades. Mais cette étape est pleine de promesse et de surprises. Vous allez rencontrer des situations médicales et humaines qui seront source d'interrogations, de doutes mais aussi de satisfactions.

Profitez pleinement de ces années pour poursuivre votre formation en vous appuyant sur les équipes que vous allez rencontrer au cours des stages. Vous apprendrez vite, que l'expérience de nombreux soignants, est importante et que vous pouvez apprendre beaucoup à leurs contacts.

C'est aussi d'autres aspects de la profession de médecins que vous allez explorer. Vous découvrirez l'exercice en soins primaires, qui désormais s'applique à tous les étudiants, et qui vous ouvrira un peu plus sur la réalité quotidienne des malades mais aussi des médecins.

Vous allez vous intégrer à des équipes de soins et apprendre à coordonner vos actions mais aussi à travailler ensemble.

N'oubliez pas que ce 2ème cycle est une étape indispensable vers le 3ème cycle dont l'accès vous sera délivré par l'ECNi. Avoir la possibilité du choix de son mode d'exercice, mais aussi et surtout exercer une médecine de qualité qui vous honorera, doivent vous motiver pour réussir pleinement cette étape.

Avec mes meilleurs sentiments."

*Pr Gilles Capellier
PU-PH Réanimation*

Assesseur 2ème cycle des études médicales

Table des matières

Statuts de l'externe	3
- Législation : principales dispositions	3
- Droits	3
Congés maladie	4
Congés Maternité	4
Congés Annuel	4
Absences	4
- Devoirs	5
- Démarches administratives	5
DAM	5
Réinscription à la fac	5
MNH	6
RCP	6
CAF	6
Externe à l'hôpital	7
- DAM	7
Rémunération	7
Remboursement GINKO	7
Vacances	7
Remboursement frais de trajet lors du stage en médecine G.....	7
- Stages	8
Grille et procédure de choix	8
Répartition des pôles	9
Comment choisir	10
Particularités : médecine G et gynécologie.....	10
10 recommandation pour le stage de médecine G.....	11
- Gardes	12
Organisation	13
Chambre de garde	14
Rémunération	14
PEPS : évaluation des stages.....	14
- Logiciels du CHU	15
- Mémo stage	16
Externe à la fac	17
- Programme de l'externat	17
UE à valider chaque année	18
Programme par année	19
- Support de cours	19
- SIDES et ECNi	20
- Scolarité : horaires et coordonnées	21
- Utilisation des postes informatiques universitaires.....	21
- Stages à l'étranger : infos pratiques	22
- CAOÉ	23
ECNi, et après ?	25
- Déroulement ECNi	25
- Été post-ECNi	25
- Et après ?	26

Statuts de l'externe

Un peu de législation....

En tant qu'étudiant salarié de l'hôpital tu as maintenant des droits et des devoirs. Cette partie est là pour te les expliquer et/ou te les rappeler.

Les principales dispositions:

Article 8 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales:

« les étudiants accomplissent 36 mois de stage incluant les congés annuels, dont le stage librement choisi intervenant entre la validation du second cycle et la nomination en qualité d'interne ».

La validation de la totalité des stages afférents à une année d'études conditionne le passage dans l'année supérieure, ainsi que :

- La validation des séminaires annuels
- La validation obligatoire de 25 gardes au cours des trois années (Dépôt du justificatif avant le 30 AVRIL de l'année de M3 à la scolarité)

En cas de redoublement d'une année d'études, les étudiants (ainsi que les étudiants auditeurs) doivent effectuer à nouveau :

4 périodes de stage à temps plein sus du ou des stages non validés ou non effectués s'il y a lieu, avec un maximum de 12 mois.

Rôles de l'étudiant hospitalier d'après le code de la santé publique (articles R6153-46 et suivants) :

« Il exécute les tâches qui lui sont confiées par le responsable de l'entité où se déroule la formation dans laquelle il est affecté, à l'occasion des visites et consultations externes, des examens cliniques, radiologiques et biologiques, des soins et des interventions.

Il peut exécuter des actes médicaux de pratique courante, il est chargé de la tenue des observations et participe aux services de garde.

Il participe aux entretiens portant sur les dossiers des malades et suit les enseignements dispensés dans l'établissement de santé. »

Les Droits de l'externe

L'étudiant hospitalier ou externe possède un statut particulier. Il est à la fois étudiant et salarié du CHU auquel il est affilié en la qualité d'agent public non titulaire.

De ce fait, il peut bénéficier, comme tout étudiant de l'Enseignement Supérieur, des **bourses sur Critères Sociaux, compléments de bourses au mérite** et à la mobilité internationale, aux **aides d'urgence**, etc ... dans la limite des conditions d'attribution (*plus de précisions dans la partie "Services du CROUS"*).

De plus, de par son statut de salarié, un étudiant hospitalier voit sa condition modifiée et peut bénéficier de plusieurs avantages (*repris en détails dans les rubriques concernées*) :

- Il **n'est plus affilié au régime de la sécurité sociale étudiant** (RSSE) mais au **régime général de la sécurité sociale** dans les limites des conditions légalement prévues.
- Chaque mois, sont prélevées sur son salaire, les **cotisations sociales**. Il cotise donc pour la retraite auprès de l'Assurance retraite et auprès de l'IRCANTEC (*Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'État et des Collectivités publiques*)

- Le montant des aides au logement (APL/ALS) *augmente* par rapport à la situation d'étudiant en vous déclarant salarié à temps plein auprès de votre CAF (Caisse d'Allocations Familiales)
- L'étudiant hospitalier peut demander auprès de la direction des affaires médicales du CHU auquel il est affilié le remboursement de la moitié du montant d'un abonnement de transport.

Les congés de maladie

En cas de maladie dûment constatée ou d'infirmité les mettant dans l'impossibilité d'exercer leurs fonctions, les étudiants hospitaliers ont droit à un **congé d'un mois pendant lequel ils perçoivent la totalité de leur rémunération** et à un **congé d'un mois pendant lequel ils perçoivent la moitié de cette rémunération**.

Dès le premier jour de l'arrêt pour maladie, l'étudiant doit faire établir *l'imprimé réglementaire d'arrêt de travail* à trois volets en précisant son adresse d'étudiant (l'assuré relève de la caisse d'assurance maladie du lieu de sa résidence).

Dans un délai maximum de 48 heures suivant le début de l'arrêt pour maladie, l'étudiant doit transmettre :

- Les deux premiers volets de l'imprimé réglementaire d'arrêt de travail à :

La Mutuelle Nationale des Hospitaliers
Section Sécurité Sociale
4 A rue Alfred de Vigny
25075 BESANCON Cedex 09

- Le troisième volet à la Direction des Affaires Médicales (bureau des étudiants) à l'Hôpital Saint-Jacques.

A la fin du congé de maladie, l'étudiant doit impérativement informer la Direction des Affaires Médicales de la reprise de son travail.

Les congés annuels

Les étudiants hospitaliers bénéficient de **congés annuels rémunérés de 30 jours ouvrables (samedi compris)**, qui sont répartis de la manière suivante:

- *Étudiants M1 et M2* : jours imposés répartis entre les fêtes de fin d'année et les congés d'été
- *Étudiants M3* (présents en stage une semaine sur deux) : les congés annuels sont posés sur les semaines de présence en stage hospitalier. Le décompte des jours est doublé compte tenu du rythme de présence en stage.
- Les étudiants de M1 et M2 peuvent prétendre à **15 jours de congés sans solde mobiles** dans l'année en dehors de la période d'été, après accord du responsable de structure interne et de la DAM. Ces notions seront reprises en détails un peu plus loin dans ce guide.

Les congés de maternité

Les étudiantes bénéficient d'un congé de maternité d'une durée égale à celle prévue par la législation de la sécurité sociale, durant laquelle elles perçoivent l'intégralité de leur rémunération.

Les absences

Pour ce qui est des demandes d'autorisation d'absences, elles doivent être signées par le responsable de structure interne et parvenir à la DAM **au moins huit jours** avant la date du début du congé souhaité.

Ces notions seront reprises en détails un peu plus loin dans ce guide.

Statuts de l'externe

Démarches administratives

Les Devoirs de l'externe

«Les étudiants sont placés sous la responsabilité du chef de service et doivent se plier au règlement intérieur du CHU. Ils sont liés par l'obligation de discrétion professionnelle et tenus au respect du **secret professionnel** pour tous les faits dont ils ont connaissance à l'occasion de leur stage.

Les obligations de présence des étudiants sont portées à leur connaissance par le responsable de la structure interne d'affectation. Sauf cas de force majeure dûment justifié, toute absence non autorisée par le responsable de structure interne et le directeur des Affaires Médicales fait l'objet d'une mise en garde. En cas de récidive, une procédure disciplinaire peut être engagée.

L'étudiant hospitalier est soumis au régime disciplinaire applicable aux étudiants.

En cas d'infraction commise par un étudiant hospitalier à l'intérieur de l'établissement hospitalier, le directeur de cet établissement en avertit le directeur de l'unité de formation et de recherche. Le directeur général du CHRU peut exclure un étudiant dont le comportement est incompatible avec le bon fonctionnement et la continuité du service. Il en informe immédiatement le directeur de l'UFR SMP auquel il adresse un rapport motivé en vue d'un examen conjoint de la situation.

Lorsque l'étudiant est noté comme étant de garde, il se doit de la remplir ou de trouver un remplaçant en cas d'impossibilité de l'effectuer. **En cas d'absence, il lui sera imposé une garde d'office un dimanche ou un jour férié à effectuer en plus du quota obligatoire.**

L'explication complète du fonctionnement des gardes est reprise dans la rubrique concernée.»

Step 1 : la DAM (Direction des affaires médicales)

Se rendre à la DAM avant la rentrée pour s'inscrire en tant qu'étudiant hospitalier et pouvoir être rémunéré.

Documents à fournir :

- Fiche de renseignements remplie et signée
- Photocopie de carte d'identité ou passeport
- Photocopie de l'attestation de sécurité sociale ou de la carte vitale
- Une photo d'identité
- Un RIB (Relevé d'identité Bancaire)
- Un chèque de 6,50 € libellé à l'ordre du trésor public (pour avoir une carte de self)

Bureau des Internes et des Étudiants (D.A.M)
CHU ST JACQUES
de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Step 2 : Réinscription à la fac

Comme les autres années, il faut te réinscrire en ligne sur le site de l'ENT. Petit changement par contre, maintenant que tu entres en 2ème cycle des études médicales tu deviens salarié de l'hôpital et tu n'as plus le droit à la sécurité sociale étudiante (SMEREB ou LMDE), tu dois t'inscrire auprès de la MNH, Mutuelle Nationale des Hospitaliers (voir Step 3).

Les cases à remplir pour ta ré-inscription ne sont pas forcément évidentes et on a vite fait de s'y perdre... Voici donc ce qu'il faut mettre:

- Profession intermédiaire santé et travail social
- Étudiant rémunéré au titre de ses études
- Temps partiel n'ouvrant pas droit à la sécurité sociale étudiante
- Diplôme: DFA santé

Step 3 : la MNH (Mutuelle Nationale des Hospitaliers)

Tu dois te rendre à la MNH pour *changer ton statut* car tu n'es plus à la sécurité sociale étudiante (SMEREB ou LMDE) mais au régime de sécurité sociale général.

Lors de l'inscription à la MNH, ne surtout pas dire que tu es affilié à une sécu étudiante (ce n'est plus le cas), sous peine de payer la sécu étudiante pour rien et galérer pour te faire rembourser !

Documents nécessaires :

- Attestation de l'ancienne caisse de sécurité sociale étudiante
- Photocopie de la décision d'affectation de stage (remise le 1er jour de ton stage ou à demander aux secrétaires de ton service)
- Photocopie de la carte d'identité
- Formulaire complété de changement de situation (S1104, téléchargeable sur www.ameli.fr)
- Bulletin de salaire (attention, il faut un bulletin de salaire du mois complet, autrement dit il faudra attendre d'avoir ton bulletin du mois d'octobre pour pouvoir faire ton changement auprès de la MNH, l'année universitaire ne commençant pas au 01 septembre)
- RIB

La sécurité étudiante prend en charge les frais jusqu'au 31 décembre. Il faut donc aller à la MNH avant fin novembre pour être sûr de ne pas rester sans assurance maladie le temps que les démarches se fassent.

NB : Tu peux envoyer ton dossier complet par la poste, mais le mieux étant quand même d'aller le déposer pour éviter qu'ils te le renvoient pour cause de dossier incomplet.

Mutuelle Nationale des Hospitaliers
6 Rue Alfred de Vigny
25000 BESANÇON
Téléphone: 09 69 32 45 00

Step 4 : la RCP (Responsabilité Civile Professionnelle)

Maintenant que tu es externe, tu es salarié étudiant de l'hôpital. Tu vas donc être amené à prendre en charge des patients et à leur prodiguer des soins. Il te faut une responsabilité civile professionnelle te permettant d'être couvert en cas de dommages causés envers les patients, et celle-ci est obligatoire.

Grâce aux partenaires de la Boudu (La Médicale, MACSF, AMPLI, GPM), tu peux en obtenir **gratuitement** et ce pendant toute la durée de ton externat, il te suffit juste de remplir une fiche auprès des organismes concernés le jour de la présentation des stands (dont la date sera communiquée en début d'année)



Step 5 : La CAF (Caisse d'Allocations Familiales)

Grâce à ton salaire et ton changement de caisse de sécurité sociale, tu entres dans le club très fermé des *travailleurs précaires*. Tu peux donc avoir une revalorisation de tes APL.

Attention ! Depuis janvier 2011, ce n'est plus rétroactif ! Tu ne reçois donc pas la revalorisation des mois antérieurs à ta déclaration. D'où l'intérêt de s'y prendre tôt.

Documents nécessaires :

- Ton N° d'allocataire
- Une photocopie de ton attestation d'affiliation à la MNH
- Un bulletin de salaire (Mois complet, comme à Step 3)

Caisse d'Allocations Familiales
2 Rue Denis Papin
25037 BESANÇON
Téléphone: 0 810 25 25 30

L'externe à l'hôpital

Avant toute chose, nous tenons à te rappeler qu'il est de ton devoir de te présenter lorsque tu rentres dans une chambre de patient et de demander l'autorisation d'effectuer un examen clinique.

Sache qu'un patient a le droit de refuser un examen, respecte sa décision et informes-en ton interne / senior. Tu trouveras en annexe de ce guide la charte de bonne conduite de l'étudiant hospitalier.

A noter que la charte de bonne conduite de l'externe en stage à l'hôpital est disponible sur le canal annonce à l'adresse suivante :

<http://ent.univ-fcomte.fr/esup-news/feeds/pub/item?c=1&itemID=2828>

La Direction des Affaires Médicales ou DAM

Renseignements concernant le CHU

Direction des Affaires Médicales (DAM)
Bureau des étudiants CHU Saint-Jacques
25030 BESANCON CEDEX

Monsieur MACHARD Denis : 03 81 21 82 89
Madame RABASSE Evelyne : 03 81 21 87 03

Rémunération

Maintenant que tu es salarié de l'hôpital, tu as le droit à une (petite) paye à la fin du mois ! A titre indicatif, **en M1, tu toucheras 104,75€ / mois, puis 203,20€ en M2 et enfin 227,05€ en M3.** Tes fiches de paie sont à récupérer auprès des secrétaires de ton service, ou parfois envoyées directement chez toi par courrier.

N'oublie pas de toutes les garder, elles te seront utiles pour ta retraite et aucun duplicata ne pourra être délivré !

Remboursement Ginko

Tu peux aussi te faire rembourser ton abonnement Ginko à hauteur de 50% les mois où tu es en stage. Pour cela, il te suffit de remplir un papier au bureau de la DAM à St Jacques (ou via le QR code ci-dessous) et de leur fournir une photocopie de ton abonnement Ginko.

Tu l'auras compris, si ton abonnement est mensuel, à toi de leur faire parvenir pour chaque mois concerné les papiers nécessaires (un simple fax depuis ton service au CHU marche aussi), si ton abonnement est annuel, un seul remplissage suffit.

Vacances :

Fini les 4 mois de vacances !

En plus des congés impartis vus plus haut, tu peux poser 15 jours de congés sans solde (c'est à dire déduits de ta fiche de paie), sauf pendant ton stage d'été (soit en août pour la M1 ou en juillet pour la M2). Les feuilles à remplir sont à récupérer directement auprès des secrétaires de ton service ou en ligne sur Moodle.

Remboursement des frais de déplacement du stage chez le médecin généraliste

Tu peux te faire dédommager tes frais de déplacements lors de ton stage chez le praticien / de la fac / du CHU. C'est un remboursement forfaitaire kilométrique plafonné à 130€ par mois au prorata du nombre de jours de stage considérés.

Il suffit de remplir la feuille téléchargeable sur le canal annonce de l'ENT et de l'envoyer à la DAM.

<http://ent.univ-fcomte.fr/esup-news/feeds/pub/item?c=1&itemID=2828>



Stages et gardes : Quezako ?

Les stages et les gardes que tu dois effectuer à l'hôpital sont le complément et l'application de ta formation théorique.

Les objectifs généraux sont définis dans le projet pédagogique de la faculté de Médecine et de Pharmacie de Besançon. Rappelons qu'ils concernent principalement :

- l'**apprentissage de la relation médecin-malade**, et l'écoute du malade et de son entourage au cours d'entretiens incluant la recherche de signes fonctionnels et d'antécédents personnels et familiaux, et analysant les habitudes de vie.
- l'**apprentissage de la séméiologie** au lit du malade et la **réalisation de l'examen clinique**, permettant la rédaction de l'observation médicale,

- la **participation aux réflexions** concernant les hypothèses diagnostiques, la demande raisonnée d'examens complémentaires avec la meilleure efficacité, leur interprétation, et l'élaboration d'un projet thérapeutique,
- l'**apprentissage de gestes techniques**, la **reconnaissance des urgences vitales** et les **conduites à tenir**, tant en médecine qu'en chirurgie et en psychiatrie, aux différents âges de la vie.

Les objectifs spécifiques à valider durant les stages cliniques et au cours des gardes sont disponibles sur la **plateforme PEP'S**. Chacun correspond à au moins une situation clinique, à laquelle tu dois avoir été confrontée pour acquérir une formation aussi complète que possible.

Les stages ont une durée de **7 semaines**. L'affectation des étudiants est assurée par le Service de la Scolarité, sous la responsabilité de l'enseignant responsable des stages hospitaliers.

Il est impératif de se rendre auprès de la secrétaire du chef de service à chaque début de stage afin de signer la feuille d'émargement, SANS QUOI VOUS NE SEREZ PAS PAYES !

Les stages : grilles et procédures de choix

Début juillet, toute la promo est réunie pour choisir ce qu'on appelle sa grille de stage. Propre à chaque étudiant, elle définit l'ordre dans lequel tu passeras dans les différents pôles du CHU et ce pour tes 3 années d'externat.

Tout d'abord, le **CHU est divisé en 11 pôles** (=groupes) regroupant chacun plusieurs services.

Le jour de la procédure de choix de ta grille, une lettre est tirée au sort : elle détermine l'ordre dans lequel les étudiants sont appelés pour choisir leur grille (par exemple si la lettre T est tirée, et que ton nom de famille est en S tu es dans les derniers à choisir).

Les grilles se présentent ainsi :

NOM - Prénom	Grille	M1 - 2014/2015				M2 - 2015/2016				M3 - 2016/2017			
		P1	P2	P3	P4	P1	P2	P3	P4	P1	P2	P3	P4
	1	3	1	2	11	10	9	8	7	6	5	4	
	2	10	9	11	7	2	1	4	3	6	5	8	
	3	3	1	2	11	10	9	8	6	7	5	4	
	4	7	6	5	4	3	1	2	11	10	9	8	

Il faut donc qu'en amont de cette réunion tu aies réfléchi aux grilles qui t'intéressent et que tu les aies classées par ordre de préférence. Classes-en quand même 20 ou 30, pour ne pas être pris au dépourvu le jour J.

L'externe à l'hôpital

Groupe 1 : Stage chez le médecin généraliste

Groupe 2 : Gynécologie Obstétrique

- Gynécologie
- PMA (Procréation Médicalement Assistée)
- Obstétrique : Salle de naissance, PMF (Pathologies Materno-Fœtales), GHR (Grossesse à Haut Risque), Urgences gynécologiques et Maternité

Groupe 3 : Urgences

- SAMU
- Anesthésie - Réanimation Chirurgicale
- Réanimation Médicale

Groupe 4

- Cardiologie
- Pneumologie
- Chirurgie Thoracique
- Explorations Fonctionnelles et Rénales (EFR)

Groupe 5

- Neurologie 1
- Neurologie 2 partie vasculaire de la neuro (AVC)
- Neurochirurgie
- Gériatrie

Groupe 6

- Chirurgie Maxillo-faciale
- Chirurgie Orthopédique et Traumatologique
- ORL
- Rhumatologie
- Médecine Physique et Réadaptation

Répartition des pôles

Groupe 7 : Urgences Chirurgicales

- Chirurgie digestive
- Chirurgie vasculaire
- Ophtalmologie
- Urologie

Groupe 8

- Pédiatrie 1 : Médecine pédiatrique, HOP (Hé-mato-Onco Pédiat), Hospitalisation de jour
- Pédiatrie 2 : Réa infantile, urgences pédiatriques
- Chirurgie pédiatrique
- Pédiopsychiatrie
- Génétique médicale

Groupe 9

- Hématologie
- Oncologie
- Dermatologie
- Anatomie Pathologie
- Radiologie
- Radiothérapie

Groupe 10

- Médecine interne
- Gastro-entérologie
- Hépatologie
- Endocrinologie
- Néphrologie

Groupe 11

- Douleurs / Soins palliatifs
- Médecine légale
- Centre De Soins (CDS) des Tilleroyes
- Maladies infectieuses
- Psychiatrie Adulte

Comment choisir ?

C'est vraiment *étudiant-dépendant*. Tu peux réfléchir en pôles à gardes élevées (globalement groupes 3, 4, 6 et 7), ou bien en fonction des pôles qui t'intéressent le plus, ou encore t'organiser selon le calendrier des UE de chaque année, etc.

NB : la 4ème et dernière période de stage en M3 (après l'ECNi) est libre, tu pourras choisir de retourner dans le service de ton choix ou bien découvrir un terrain où tu n'as pas pu passer lors de ton externat.

Ensuite, une seconde réunion est mise en place rapidement pour déterminer ton service d'affectation au sein de tes pôles de stage pour toute l'année à venir. A nouveau, une lettre est tirée au sort : choix dans le sens de l'alphabet pour le 1er pôle et sens inverse toujours à partir de cette même lettre pour le 2ème pôle. Concernant le 3ème pôle, on reprend la lettre tirée pour les précédents pôles, on compte 13 lettres après alors que pour le 4ème pôle on prend la 14ème lettre la précédant.

Exemple : on tire premièrement la lettre P, pour le 3ème pôle on prendra la lettre P+ 13 soit la lettre C et pour le 4ème pôle on fait P-14 soit la lettre D.

Si tu veux te faire une idée sur le fonctionnement d'un service, tu trouveras sur **Boudu.org** dans la section « L'externat » > « Les stages » une description détaillée pour chaque service de chaque pôle.

Une fois que tu as terminé ta période de stage, mets à jour les différents topics si tu constates que l'organisation de ton service a changé : ce sera toujours utile pour les autres étudiants.

Particularités :



Précisions complémentaires sur le stage chez le médecin généraliste

Stage en gynécologie obstétrique (groupe 2) :

Le choix se fait entre tous les étudiants du pôle le *1er jour du stage*.

Stage chez le médecin généraliste (groupe 1) :

Une *réunion spécifique* est organisée. Chaque étudiant choisi un *binôme de médecins* (toujours dans l'ordre établi par la lettre tirée au sort).

Tu fais donc *3 semaines ½ chez l'un puis 3 semaines ½ chez l'autre*. Ce sont des médecins ayant leur cabinet dans la région, tu peux donc être dans n'importe quel département.

Assurance : stage ambulatoire

Pour effectuer le stage en ambulatoire, il est indispensable de communiquer au préalable à la scolarité une copie de ton assurance RCP, afin d'être couvert en cas de dommage causé au maître de stage, au patient ou au tiers dans le cadre de cette activité.

Après l'affectation des binômes, une convention de stage est établie entre le CHU, le médecin généraliste et l'étudiant. Elle doit être signée et renvoyée au service Scolarité durant la première semaine de ton stage.

Un carnet de bord à utiliser lors de ton stage est disponible sur le site <http://www.dmg-besancon.org>



La liste des objectifs relatifs au stage ainsi que l'évaluation sont à faire sur PEPS.

L'externe chez le med G

10 Recommandations aux stagiaires de med G

Par : **Professeur DUMEL, Docteur PERROT, Docteur BARDET**

L'exercice de la médecine générale est un exercice particulier du fait de son **statut privé et libéral**.

Ses champs d'exercice concernent les soins primaires, la prévention primaire et secondaire, le dépistage des maladies, la permanence des soins, les urgences, les pathologies aiguës et chroniques, la santé publique, la recherche.

Une clientèle de médecin généraliste est composée de patients des deux sexes, de toute culture et de tout âge.

En Médecine Générale, les patients choisissent leur médecin, ce qui n'est pas le cas à l'hôpital. Le médecin doit tenir compte du contexte de son patient, de sa culture, ce qui impose des exigences non rencontrées en milieu hospitalier.

En consultation ou en visite à domicile, le patient en présence du stagiaire ne va plus se trouver dans une relation duelle avec son médecin, mais dans une relation à trois.

Dans ce contexte et pour le bon déroulement du stage nous te demandons de te référer aux recommandations suivantes :

1. **Avertir chacun de tes maîtres de stage de ton arrivée dans la semaine qui suit les choix de stages.**
2. **Décider d'un rendez-vous avec le maître de stage pour te présenter et définir tes objectifs d'apprentissage selon tes connaissances acquises.**
3. **Respecter tes horaires de présence.**
4. **Ne pas imposer ta présence au patient sans que ton maître de stage ne t'ait présenté.**
5. **Respecter le secret médical comme le stipule le code de déontologie dans ses articles suivants :**

Article 4 (article R. 4127-62 du CSP Code de Santé Publique)

Le secret professionnel, institué dans l'intérêt des patients s'impose à tout médecin dans les conditions établies par la loi. Le secret couvre tout ce qui est venu à la connaissance du médecin dans l'exercice de sa profession, c'est-à-dire non seulement ce qui lui a été confié, mais aussi ce qu'il a vu, entendu ou compris

Article 72 (article R. 4127-72 du CSP)

Le médecin doit veiller à ce que les personnes qui l'assistent dans son exercice soient instruites de leurs obligations en matière de secret professionnel et s'y conforment. Il doit veiller à ce qu'aucune atteinte ne soit portée par son entourage au secret qui s'attache à sa correspondance professionnelle.

6. Ne pas porter un jugement de valeur sur un patient, ou un autre médecin, selon le code de déontologie

Les médecins doivent entretenir entre eux des rapports de confraternité

Article 68 (article R. 4127-67 du CSP)

Dans l'intérêt des malades, les médecins doivent entretenir de bons rapports avec les membres des professions de santé. Ils doivent respecter l'indépendance professionnelle de ceux-ci et le libre choix du patient.

7. Respecter les règles de politesse élémentaires et de bien séance quel que soit le patient, son âge, sa pathologie, sa culture.

8. Avoir une tenue correcte au niveau vestimentaire ou comportemental (attention à la communication non verbale, attitude, mimique etc.) La bonne image que tu donnes au patient renforce sa confiance, améliore son écoute et favorise son observance.

9. **Éviter de questionner directement le patient, sauf si ton médecin t'y autorise. Dans tous les cas le patient est prioritaire dans la relation à trois. Mais ne te prives pas de poser des questions à ton maître de stage.**

10. **Ne pas donner de diagnostic au patient, même si c'est ton désir, sans l'avoir évoqué avec ton maître de stage au préalable.**

Ces recommandations sont élaborées pour que ton stage soit agréable et te permette d'améliorer tes compétences médicales dans de bonnes conditions.

En cas de problèmes particuliers, tu dois en avertir le Département de Médecine Générale par l'intermédiaire du secrétariat de Médecine générale : dmg@univ-fcomte.fr

Congés sans solde :

Les étudiants de **M1 et M2 ne sont autorisés à prendre qu'une seule semaine de vacances mobiles sans solde pendant la durée du stage chez le praticien**. La demande doit être validée par le Maître de stage et envoyée à la DAM.

Les gardes

Les gardes sont obligatoires. Au cours de l'externat, tu dois en avoir effectué **25 au minimum**. Une garde signifie que tu es à l'hôpital de **18h30 à 8h le lendemain**, ou de **8h30 à 18h30** pour les gardes de journées, comme en réanimation médicale par exemple. Tu as un téléphone, et tu suis ton interne / chef.

Pour chaque pôle à garde l'un des étudiants du pôle doit être présent et donc de garde pour chaque journée / nuit de la période de garde. Évidemment, **tu ne vas pas en stage le lendemain, tu es en repos de garde**.

NB : il est important de comptabiliser les gardes que tu fais, dans le document récapitulatif des gardes disponible sur le canal annonce de l'ENT ou sur le lien ci dessous. Il sera à remettre au service de la Scolarité à la fin de ton externat.
<http://ent.univ-fcomte.fr/esup-news/feeds/pub/item?c=1&itemID=2828>



Objectifs

- Expérience de la **prise en charge des urgences**
- Identifier les **facteurs de gravité** généraux et spécifiques
- Reconnaître les **particularités thérapeutiques**
- **traitement symptomatique**
- **traitement étiologique**
- Reconnaître les **particularités diagnostiques**
- **retour domicile, consultation spécialisée**
- **service d'hospitalisation conventionnelle**
- **unité de soins intensifs et de réanimation**
- Valider les **objectifs spécifiques** de chaque secteur de garde
- Savoir **adapter le suivi** de la prise en charge

L'organisation

Les gardes sont réparties sur les différents pôles, et elles sont à faire en fonction du service dans lequel tu es en stage.

Elles doivent être réparties entre tous les externes du même pôle, c'est à dire M1+M3 ou M2+M3.

En général, les étudiants d'un même pôle / service se retrouvent le 1er jour de stage afin de faire cette répartition.

Attention, le tableau doit être rendu COMPLET (du 1er jour au dernier jour de stage) à la secrétaire de ton service, et ce dès le 1er jour de stage !

L'externe à l'hôpital

Voici comment les gardes s'organisent :

<i>Si tu es en...</i>	<i>Tu feras des gardes en...</i>
Chirurgie Vasculaire / Chirurgie digestive / Urologie / Ophtalmologie	Chirurgie générale*
Réanimation chirurgicale / Réanimation médicale	Réanimation chirurgicale
Rhumatologie / Traumatologie/ Médecine Physique Réadaptation / ORL / Chirurgie Maxillo-faciale	Traumatologie
Cardiologie / Pneumologie / CTCV / EFR	Cardiologie
Obstétrique / PMA / Gynécologie	Gynéco/Obstétrique
Médecine pédiatrique/ Réanimation pédiatrique/ Chirurgie Pédiatrique / Pédopsychiatrie/ Génétique	Pédiatrie
Chez le médecin généraliste	Pas de gardes imposées mais possibilité d'en demander

* : le tableau de répartition pour la chirurgie générale est à faire dans la **semaine qui précède le début du stage et à envoyer COMPLET** (du lundi au lundi) et au plus tard le vendredi matin aux élus, à l'adresse mail: elus.ufrsmp.besancon@gmail.com.
Ils se chargeront ensuite de le transmettre à la DAM.

Lorsque tu arrives en garde de chirurgie générale, n'oublies pas d'aller **recupérer le bip au local de sécurité qui se trouve au niveau 0**, direction ancien bâtiment, en face de la machine à café et du distributeur.

A noter qu'en **traumatologie et pédiatrie il faut 2 externes de garde**. Essayez de ne pas être les 2 étudiants du même service, histoire qu'il y ait un nombre suffisant d'externes le lendemain dans le service concerné. A noter que les gardes en traumatologie et en gynécologie sont des gardes de 24H.

Si ton service n'apparaît pas dans la liste précédente, c'est que tu as des gardes à faire au SAMU (2 étudiants par soir) et elles sont attribuées par la DAM. Ce tableau te sera communiqué via les élus sur le site **Boudu.org**, alors pense à y jeter un coup d'oeil avant le début de ta période de stage !

Pour finir, les étudiants de **réanimation médicale** doivent en plus faire des gardes de journée le week-end. Il faut un étudiant de **08h30 à 18h30 le samedi et un le dimanche**, mêmes horaires. Il faut en plus un **2ème étudiant qui fera uniquement la matinée du samedi**. Cette répartition est à donner directement aux **secrétaires de réa med**.

De manière générale, il est important de comprendre que toutes les gardes doivent être pourvues ! *Pour l'instant, nous pouvons nous répartir les gardes de chirurgie générale entre nous, mais s'il y a trop de soucis nous n'aurons plus ce privilège et les gardes seront distribuées automatiquement par la DAM, ce n'est pas quelque chose d'acquis définitivement.*

Merci donc de faire en sorte que ce fonctionnement puisse encore perdurer !

Les chambres de garde

Très souvent tu pourras aller te coucher (quand il n'y aura plus rien à faire), tu as ta propre chambre.

Elles sont **soit situées dans le service** où tu effectues ta garde (comme en **obstétrique** par exemple), **soit au +2 dans le pôle coeur / poumons**, il suffit d'aller tout au bout du couloir et de regarder la chambre qui t'es attribuée (petite pancarte sur la porte...).

La rémunération

Une **garde de semaine** te sera rémunérée **39€ brut**, une **garde du samedi 52€** et celle du **dimanche 78€** (jour+nuit)

Et si je ne peux / veux plus effectuer ma garde ?

Pas de panique, il te suffit juste de **trouver un remplaçant et d'en informer la DAM par courrier ou Fax**. Tu peux utiliser le site Boudu > topic "Echanges Gardes" ou Facebook pour trouver un remplaçant.

L'évaluation du stage sur PEPS

C'est une plateforme informatique, accessible depuis **l'ENT (Pédagogie > PEPS)** qui permet :

- Ton évaluation en stage **par le Chef de Clinique Assistant (CCA)**, selon des objectifs bien définis.
- Ta propre **auto évaluation**, à comparer ensuite avec celle du chef.

Ton évaluation tient compte :

- de **l'assiduité**, du **comportement** et de la **qualité des observations médicales** confiées,
- de la vérification de l'acquisition d'un certain nombre de **gestes pratiques** et du comportement correspondant aux objectifs du carnet de stage,

Les buts ?

- Rendre les **objectifs pédagogiques clairement lisibles**, pour toi comme pour l'équipe d'encadrement.
- Te permettre de **faire valoir tes droits en stage**
- **Faciliter la communication** entre externes et encadrants, concernant le rôle à jouer en stage.

Tu l'as compris, il faut penser à ton auto-évaluation. Celle-ci reste **modifiable pendant toute la durée du stage**, il ne faut donc pas hésiter à aller consulter tes objectifs.

Lorsque ton stage est terminé, tu recevras sur ta boîte e-mail universitaire un lien «**Lime Survey**» te permettant d'évaluer de manière anonyme ton stage et ton service.

C'est ici que tu dois faire remonter ce qui va et ce qui ne va pas. Ce questionnaire est aussi obligatoire.

L'externe à l'hôpital

Les logiciels du CHU

En stage à l'hôpital différentes missions te sont confiées. Pour les mener à bien, plusieurs logiciels vont te permettre d'accéder à différentes informations.

Attention, en tant que membre d'une équipe soignante, tu es tenu, comme n'importe quel professionnel de santé au **secret médical**.

Ainsi, ces différents programmes doivent te servir uniquement dans le cadre d'une démarche de soin au profit d'un patient. **Hors de question d'aller checker le dossier de mamie Jeannine ou du voisin du dessous.**

De plus, tu t'identifies personnellement à chaque utilisation (*tes identifiants et mots de passe sont strictement personnels et ne doivent pas être divulgués*), et tes visites sont tracées.

Au moindre doute, vérification sera faite sur le bien fondé de tes agissements.
Voilà tu es averti !

Pour toute question sur l'informatique à l'hôpital, ainsi que pour obtenir tes identifiants, il existe une hotline, avec des informaticiens qui répondent à toutes questions le plus vite possible, sur le poste **18484**.

La charte d'utilisation des outils informatiques est disponible sur l'intranet du CHU et tu dois t'y conformer.

Mode d'emploi

AXIGATE :

C'est une plateforme qui centralise les dossiers des patients : renseignements administratifs, rendez vous, mais aussi et surtout tous les courriers et comptes rendus provenant du CHU de Besançon. Cela **permet ainsi de retracer tout ou partie du parcours médical d'un patient, en détails**.

On peut également trouver le n° d'hospitalisation des patients, utile dans Rexal pour trouver un historique de résultats bios.

REXAL :

Le logiciel qui centralise les résultats biologiques des patients. Accessible dans tout l'hôpital, sous condition de connaître le n° d'UF de ton service (un truc à demander dans les 5 minutes de ton arrivée dans le service) et le mot de passe, que tout le monde à l'hôpital connaît mais qu'on ne publiera pas dans ce guide pour des raisons évidentes.

Le logiciel te sort les résultats des patients de ton service lors de l'actuelle hospitalisation, mais peut également te donner ceux des hospitalisations précédentes.

RESURGENCE :

Le logiciel de gestion des urgences (SAMU et SAUV) : indispensable en garde au SAMU, il te permet de visualiser les patients en attente, dans les box, et permet, pour chaque patient de voir quels examens sont prescrits, à faire ou sont faits. Penses à pointer pour chaque patient ce que tu fais, par exemple, un ECG prescrit à un patient, tu le pointes sur la page du patient dans le logiciel, histoire d'éviter les doublons et de permettre au médecin/interne, de voir que c'est fait, et donc faire avancer le dossier.

Ce programme permet aussi de centraliser les observations des différents externes/internes/médecins spécialistes intervenant sur le dossier, afin d'avoir tout le parcours aux urgences du patient.

WCHUB :

C'est l'intranet de l'hôpital. Il te permet d'**accéder aux annuaires**, très utiles pour joindre un interne de garde, le cadre d'un service ou n'importe quel secrétariat dans l'hôpital (et certains hôpitaux périphériques). Il vous propose aussi un **accès au Vidal**, la consultation des différents **tableaux de garde**, et même les menus du self en cherchant bien (on va pas tout te dire...)

Dans les pages qui suivent tu trouveras la répartition des différentes UE par année d'externat. Si tu souhaites consulter et imprimer la liste détaillée de tous les items par UE ainsi que les objectifs par item, il te suffit de te rendre à cette adresse : <http://ent.univ-fcomte.fr/esup-news/feeds/pub/item?c=1&itemID=2828>



UE à valider chaque année

Certaines UE sont reconduites sur les 3 années d'externat. Cela concerne :

UE12 : Formation générale à la recherche

Cette formation, dispensée sous forme d'enseignements dirigés, porte sur la LCA scientifiques et a pour objectifs de :

- comprendre comment s'élabore une **question scientifique**
- apprendre à mener une **recherche documentaire sur un sujet**
- développer une **analyse critique** des données existantes
- comprendre **comment s'élabore une hypothèse de travail**
- comprendre les **processus expérimentaux** mis en œuvre
- savoir **analyser les résultats** présentés ainsi que leur discussion
- être capable de **restituer** et de **synthétiser** le contenu scientifique

Les articles scientifiques sont choisis dans tous les domaines de la recherche biomédicale. La préparation à la lecture critique d'articles implique un travail en petits groupes tutorés, avec présentation orale et discussion interactive.

Un stage de courte durée dans un laboratoire de recherche est souhaitable. La validation de cette formation permet l'obtention d'ECTS.

UE13 : Stages et gardes

L'évaluation qualitative prend en compte :

- le **comportement**, **l'assiduité** et la **tenue** de l'étudiant lors de son stage,
- la **participation de l'étudiant** aux activités de formation organisées pendant le stage, la **qualité des observations médicales et des relations** avec les membres de l'équipe soignante pluriprofessionnelle d'une part et des malades et de leur entourage d'autre part
- la validation d'un certain nombre de **gestes pratiques et de compétences** correspondant aux objectifs de la formation. La progression dans l'acquisition des compétences générales doit être validée dans le carnet de stage.

L'évaluation quantitative prend en compte l'acquisition des connaissances et des compétences par une **épreuve de mise en situation clinique et/ou un exposé oral organisés à la fin de chaque stage** ou ensemble de stages. Les évaluations de fin de stage peuvent être prises en compte pour le certificat de compétences cliniques.

La validation de l'ensemble des stages permet l'obtention de 12 à 24 ECTS.

Séminaires obligatoires

Il existe **4 journées de séminaires obligatoires** à valider durant l'externat (0 en M1, 3 en M2 et 1 en M3) dont les thèmes sont définis pour 4 années de suite par arrêté ministériel avant d'être renouvelés. Les thèmes te seront communiqués en cours d'année.

Les parcours personnalisés (UE libre)

Les unités d'enseignement librement choisies s'intègrent dans des parcours proposés par l'unité de formation et de recherche. Elles peuvent comprendre :

- Des unités d'enseignement dont **l'objectif est d'approfondir certaines des connaissances et compétences dans un domaine transversal ou pluridisciplinaire.**

A titre d'exemples :

UE interdisciplinaire regroupant de futurs professionnels de santé ou du champ médico-social autour de thèmes d'approche globale d'une situation complexe de communication, d'élaboration collective et de coopération (soins palliatifs, ...), UE d'éthique médicale.

- Des unités d'enseignement de **formation à la recherche.**

Ces unités d'enseignement s'inscrivent dans des parcours de masters habilités. Ces parcours qui représentent une réelle formation à la recherche permettent dans des conditions qui sont fixées par l'université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche. *Ces parcours comprennent généralement deux unités d'enseignement et un stage de 4 à 8 semaines dans un laboratoire de recherche labellisé.*

- Des unités d'enseignement dans des **disciplines non strictement médicales.**

A titre d'exemples : droit de la Santé, management, philosophie, informatique...

De plus, des documents complémentaires expliquant les différentes UE libres disponibles ainsi que leur contenu sont disponibles sur le canal info de l'ENT.

UE libres non masterisantes :

<http://ent.univ-fcomte.fr/esup-news/feeds/pub/item?c=1&itemID=2708>

UE libres masterisantes SPE :

<http://ent.univ-fcomte.fr/esup-news/feeds/pub/item?c=1&itemID=2710>

UE libres masterisantes BIOPS :

<http://ent.univ-fcomte.fr/esup-news/feeds/pub/item?c=1&itemID=2709>

UE libre éducation thérapeutique :

<http://ent.univ-fcomte.fr/esup-news/feeds/pub/item?c=1&itemID=2658>

Particularité : les UE masterisantes

Si tu souhaites valider un master 1 :

- BIOPS (Biologie et Produits de Santé) : il faut valider 2 UE de ce master.
- SPE (Santé Publique et Environnement) : il faut valider 5 UE de ce master.

<http://ent.univ-fcomte.fr/esup-news/feeds/pub/item?c=1&itemID=2823>

Pour les masters, tu dois aussi payer une inscription complémentaire administrative en M3 uniquement.

Chaque année, tu dois remplir une fiche d'inscription pédagogique et la rendre à la scolarité le jour de ton inscription, que ton UE soit masterisante ou non.

<http://ent.univ-fcomte.fr/esup-news/feeds/pub/item?c=1&itemID=2706>

Programme par année

Le certificat de compétence clinique est organisé sous la forme d'une épreuve de **mise en situation clinique auprès d'un patient ou d'une épreuve de simulation**.

Les connaissances mobilisées pour cette épreuve sont issues de l'ensemble du programme du premier et du deuxième cycle des études médicales. Après cette épreuve, le jury évalue si les compétences attendues de l'étudiant sont acquises.

Une session de rattrapage est organisée avant la date prévue pour la validation du deuxième cycle.

M1

- **UE1** : Apprentissage de l'exercice médical et de la coopération interprofessionnelle
- **UE4** : Perception / système nerveux / peau
- **UE5** : Handicap / Vieillesse / Dépendance / Douleur / Soins palliatifs . Accompagnement
- **UE7** : Inflammation / immunopathologie
- **UE8a** : Circulation / Métabolismes
- **UE11** : Urgences et défaillance d'organes

M2

- **UE2a** : De la conception à la naissance, pathologie de la femme
- **UE2b** : Hérité, l'enfant, l'adolescence
- **UE3** : Maturation / Vulnérabilité, santé mentale / Conduites addictives
- **UE6** : Maladies transmissibles / Risques sanitaires / Santé au travail
- **UE8b** : Hépatogastroentérologie / Néphrologie / Urologie
- **UE9** : Cancérologie / Oncologie / hématologie

M3

- **UE 10** : Le bon usage du médicament et des thérapeutiques non médicamenteuses
- **Certificat de compétences cliniques**

Quels supports de cours ?

A partir du 2ème cycle, un support supplémentaire de travail devient quasiment indispensable pour tes études : **les livres**.

Évidemment, *le système de polys persiste toujours, mais les référentiels pour l'ECNi de M3 sont les items (cours) que tu trouves dans les livres*.

Cette partie n'a pas pour objectif de t'inciter à acheter tel ou tel livre, ou encore de suivre telle manière de travailler. Elle est là pour t'aider à t'y retrouver parmi tout ce qui t'es proposé et pour te montrer ce qu'il est possible de faire.

Bosser uniquement ses polys ou bosser seulement dans les livres ?

C'est une question que nombre d'étudiants se posent en arrivant en 4ème année. Comme dit précédemment, **les référentiels pour l'ECNi sont les livres** (nous verrons lesquels), mais ce n'est pas pour autant que les polys sont inutiles.

Ils peuvent contenir des informations supplémentaires, des précisions de physiopathologie pour t'aider à mieux comprendre, être faits sous forme de cas cliniques, t'apporter l'expérience de praticiens hospitaliers, etc.

Pour les examens, certains enseignants te diront que leur cours se base sur le référentiel, d'autres te diront qu'ils interrogeront sur ce qui a été dit en cours.

C'est donc à toi de trouver ta méthode de travail :

certaines ne bossent que sur les polys, d'autres que sur les livres, d'autres encore complètent leur livres en allant en cours, à toi d'essayer celle qui te convient le mieux, voire même de t'adapter suivant tes différentes sessions de cours.

Côté livres

Les **référentiels pour l'ECNi** sont les **Colèges des Enseignants**. Comme te le répèteront les enseignants, ces livres sont écrits par les personnes qui posent les questions à l'ECNi, "tout ce qu'il faut savoir se trouve dedans".

Rien ne t'empêche de travailler sur d'autres collections, comme les KB, Medline ou Cahiers des ECN par exemple. Ils sont *parfois plus clairs et préférés par les étudiants pour leur côté plus synthétique et moins "pavé"* comme peuvent l'être certains Collèges.

Avant de te décider à travailler sur tel ou tel livre, tu peux passer à la BU et en feuilleter quelques uns afin de te faire une idée.

Les prix des livres varient entre 30 et 50€, chaque étudiant n'a donc pas forcément les moyens de tous les acheter. Il y a d'autres solutions :

- **Emprunter les livres à la BU** (saches que tu peux renouveler ton emprunt directement depuis le site de la BU, très pratique ! UFC > Bibliothèques > BU Santé > Services : Mon compte lecteur)
- **Faire imprimer certains photocopiés** à la Boîte à Copie ou à l'imprimerie de l'université.
- Consulter **gratuitement les Collèges en ligne** depuis le site de la BU
<http://www.elsevierelibrary.fr.scd1.univ-fcomte.fr/catalog/show/Collèges/96>
(UFC > Bibliothèques > BU Santé)



- Consulter **gratuitement la plateforme UMVF / UNF3S** qui te permet d'accéder à une multitude de ressources pédagogiques dans les domaines de la médecine, des sciences et du sport. Tu peux notamment consulter les items de chaque discipline ou trouver des liens pour des cas cliniques par exemple :
<http://www.unf3s.org>



SIDES & ECNi

SIDES (Système Informatique Distribué d'Évaluation en Santé) est une plate-forme numérique nationale distribuée dans toute les facultés, dédiée à l'évaluation en ligne. Pour t'y connecter, tu as besoin de tes *identifiants de l'ENT*.

Autrement dit, ce n'est plus sur papier que tu seras évalué à la fin de tes semestres mais sur cet outil via des tablettes, sous forme de **Questions à Choix Multiples** (QCM, 1 ou plusieurs réponses possibles) et de **Dossiers Progressifs** (DP, énoncé suivi de 15 QCM, c'est une sorte de *cas clinique où pour passer à la question suivante, il faut obligatoirement valider la question en cours*).

Un examen est en général constitué de **30 Questions Isolées (QI) (= QCM) et de 3 DP**.

Tout au long de l'année, tes connaissances seront testées via des épreuves nommées ECNi, Epreuves Classantes Nationales informatisées, aussi appelées **conférences**. Elles sont à faire chez soi (ou n'importe quel ordinateur disposant d'une connexion internet), *seul ou en groupe, et comptent pour une partie de la note de l'examen ECNi final que tu passeras en fin d'année de M1, M2 et M3 en amphi*.

Ces conférences (et les examens passés) sont ensuite mis en ligne sur le site www.sides-sante.fr, rubrique "banque locale", tu peux donc y accéder à n'importe quel moment afin de t'entraîner sur l'UE de ton choix.

Une rubrique "banque nationale" existe aussi, celle-ci regroupe des épreuves d'autres universités de France : **elles sont libres d'accès**.



L'externe à la fac

Accueil service scolarité

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00

Mardi : 13h30 à 16h00 - Mercredi : 9h00 à 11h30

Jeudi : 13h30 à 16h00 - Vendredi : 9h00 à 11h30

Responsable scolarité pour les externes :

Patricia RETROUVEY

03.63.08.22.87

patricia.retrouvey@univ-fcomte.fr

Les informations pour les étudiants sont délivrées :

- Par voie d'affichage sur les panneaux prévus à cet effet (à consulter quotidiennement)
- Sur le site internet de l'UFR SMP :
<http://medecine-pharmacie.univ-fcomte.fr>

- Sur l'espace Numérique de Travail (ENT) :
ent.univ-fcomte.fr



Utilisation des postes informatiques universitaires

Voici un rappel de la démarche à suivre afin de pouvoir utiliser les postes des salles informatiques de la faculté :

ÉTAPE 1 : Ouvrir une session sur l'ordinateur avec les identifiants temporaires suivants :

Nom d'utilisateur : synchro

Mot de passe : azerty.3

La session d'initialisation sert uniquement à activer et synchroniser ton compte. Une page web doit s'ouvrir pour te permettre de poursuivre l'activation.

ÉTAPE 2 : Uniquement si ton compte SESAME n'est pas activé. Sinon passe à l'étape 3.

ÉTAPE 3 : Active et synchronise ton compte person-

Dans la page initiale de l'étape 1 tu dois saisir ton nom d'utilisateur et ton mot de passe (tes identifiants personnels obtenus à l'étape 2 ou déjà connus).

Ensuite cliques sur le bouton « synchroniser » : un message indique le bon déroulement de l'opération. Ferme la session actuelle. La phase d'initialisation est terminée.

A partir de maintenant, tu peux ouvrir ta session avec tes identifiants personnels.

En cas de problème, merci de bien vérifier les différentes étapes de la procédure. Si le problème persiste, tu peux le signaler à l'adresse suivante :
smp-informatique@univ-fcomte.fr

Faire un stage à l'étranger

Il est possible de faire un de tes stages d'externat à l'étranger, pour cela plusieurs possibilités s'offrent à toi :

Partir avec un programme :

- **Erasmus** (Alicante, Sofia, Bruxelles, Ulm, Tubingen et Innsbruck)
- **SCOPE** (environ 100 pays disponibles) ou bien te débrouiller tout seul si tu as déjà des contacts, ou une idée très précise de là où tu veux aller.

SCOPE Qu'est-ce que c'est ?

Le programme d'échange international SCOPE est un programme géré par l'ANEMF (Association Nationale des Étudiants en Médecine de France), membre de la Fédération Internationale des Associations d'Étudiants en Médecine (IFMSA). Elle est représentée à Besançon par la BOUDU.

SCOPE est un programme organisé et géré par les étudiants, pour les étudiants.

Il permet aux externes en médecine de Besançon d'effectuer un **stage clinique de 4 semaines à l'étranger**, encadré par un formateur dans un service hospitalier de leur choix.

Ces stages représentent une chance pour toi de découvrir la culture hospitalière et les méthodes de soins d'autres pays, ainsi que les différentes habitudes sanitaires.

De plus, ils permettent de s'ouvrir à de nouvelles cultures, de nouveaux modes de vie. Le programme étant basé sur l'échange, il est demandé aux participants d'**accueillir un étudiant étranger faisant son stage à Besançon**. La personne responsable des échanges au niveau local est le Local Exchange Officer (LEO). Il doit veiller au bon déroulement du stage hospitalier ainsi qu'à la bonne organisation du logement, du couvert, et du séjour culturel de l'étudiant accueilli.

Pourquoi partir ?

- **Faible coût** : Seul le billet d'avion et l'inscription pour partir un mois (37 euros pour la saison 2015-2016) sont à payer. Les activités et 1 repas par jour au moins sont pris en charge sur place par l'association d'accueil.
- **Perfectionnement linguistique, Immersion totale dans une nouvelle culture** : La rencontre d'étudiants étrangers et le privilège d'être accueilli dans des familles ou des groupes d'étudiants.
- **Intégration dans une équipe de médecins** : Le stage permet de découvrir une autre façon d'aborder la médecine et développer ses

connaissances médicales d'une autre façon.

- **Accueil d'étudiants étrangers des 4 coins du monde** : Le but étant d'être vraiment investis dans le projet en assurant l'accueil d'un étranger par la suite, et d'aider au programme social.

Comment partir ?

Les stages SCOPE sont régis par une convention et obéissent à une procédure précise dont voici un extrait :

"Un stage de 4 semaines est prévu dans le pays d'accueil. Il est donc proposé à l'étudiant de ne pas réintégrer le CHRU à son retour mais de procéder de la façon suivante.

Stage de 4 semaines : 1 semaine doit être prévue pour les démarches de départ et d'arrivée + 2 semaines prévues pour le travail demandé + RV à prendre. Afin de se voir valider son stage par l'UFR SMP l'étudiant doit :

Avant le départ :

o **Rencontrer l'enseignant référent pour les Relations internationales (RI)** pour confirmer les objectifs à atteindre durant le stage (déduits des objectifs PEPS du service correspondant)

o **Définir le type de travaux/ recherches à faire sur place afin de préparer une présentation qui aura lieu au retour** : objectif rédiger un document qui précise soit des éléments de politique de santé (couverture sociale, vaccination, etc) soit une prise en charge inhabituelle (cas historique !, cas inhabituel par la pathologie ou par les moyens engagés)

o **Rencontrer la secrétaire de la scolarité qui lui remettra les documents administratifs** (fiche d'évaluation, livret...)

Pendant le séjour :

o **Faire valider sa fiche de stage par le tuteur référent** : La langue de référence est le français si le pays n'est pas francophone, les documents sont complétés en anglais.

o **Obtenir une attestation d'assiduité**

Au retour :

o **Rencontrer l'enseignant référent pour les RI qui fera une évaluation du travail accompli et qui définira si les objectifs sont atteints**. Ce dernier effectuera également une validation dans PEPS.

o **Les travaux feront l'objet d'une diffusion au sein de l'UFR/ du CHU** via l'intranet ou Moodle et au conseil de gestion. Une présentation à l'ensemble des étudiants pourraient être envisagées lors de rencontres étudiants ou des journées portes ouvertes

o **Remettre l'ensemble des documents administratifs à la scolarité** (fiche d'évaluation, attestation d'assiduité, livret de stage rempli...)"

Si ces conditions ne sont pas remplies, le stage ne sera pas validé.

L'externe à la fac

La CAOÉ

La CAOÉ, c'est quoi ?

Le conseil d'UFR a créé une Commission d'Aide et d'Orientation des Etudiants (CAOÉ). Cette commission a pour mission d'analyser les situations des étudiants en difficulté dans l'avancement de leurs études quel que soit leur cycle ou leur filière. Il peut s'agir de raisons de santé, de questionnements quant à leur orientation, de difficultés financières ou de comportements inappropriés relevés à la faculté ou en stage.

La CAOÉ, c'est qui ?

Elle est constituée des directeurs de l'UFR SMP (les doyens de médecine et pharmacie), des responsables universitaires de chaque cycle et de chaque filière, ainsi que des représentants des étudiants élus au Conseil de Gestion (un élu médecine et un élu pharma).

Notes personnelles :

Comment contacter la CAOÉ ?

La commission peut être saisie par l'étudiant lui-même, par un enseignant ou un responsable de stage, ou par toute autre personne ayant connaissance d'un problème chez un étudiant.

La saisie s'effectue en téléphonant au secrétariat de la Direction de l'UFR ou en passant à l'administration, qui transmet la demande au responsable de la commission.

Celui-ci prendra contact avec l'étudiant concerné pour analyser la situation et instruire le dossier en sollicitant l'aide des autres membres de la commission, afin de proposer des actions de soutien.

Un étudiant peut refuser cette sollicitation mais la rencontre avec la responsable de la commission n'engage en rien et ce dernier peut refuser l'aide de la commission s'il le désire à la fin de l'entretien.

Cette commission se réunit trois fois par an, mais une commission exceptionnelle peut aussi être organisée en cas de problème urgent et grave. La commission assure le suivi sur deux ans des étudiants pour lesquels elle aura été sollicitée.

La solidarité entre étudiants est primordiale face à la longueur et la difficulté de nos études. Alors si tu vois un des tes amis, confrères, camarades dans la difficulté, n'hésites pas à prendre les devants pour contacter les services administratifs.

L'ECNi, et après ?

L'aboutissement de ton externat : l'ECNi. C'est un examen national passé par environ 8000 étudiants chaque année.

Les épreuves ont lieu **en juin au sein de ta fac**, elles se passent sur tablette et sont **réparties sur 5 demi-journées de 3 heures** :

- **3 demi-journées**
18 dossiers cliniques progressifs (70% de la note). Composés de **15 QCM à 5 items** (1 à 5 réponses possibles)
- **1 demi-journée**
1 épreuve de Lecture Critique d'Article (LCA) à partir de 2 articles de recherche (10% de la note). Un article sera orienté clinique, un autre physiopathologie. Pour chaque article tu auras **15 QCM à 5 items**.
- **1 demi-journée**
120 QCM isolés à 5 items (20% de la note). Ils porteront sur des parties du programme différentes de celles des dossiers cliniques.

Des demi-journées supplémentaires (« de secours ») sont programmées, au cas où une épreuve est annulée.

L'été qui suit les ECNi

1. **Inscris toi sur CELINE** (à partir de début juin), que tu trouveras sur le site du CNG (<https://www.cngsante.fr/>)

Le Centre National de Gestion se charge de l'administration et de l'organisation des concours, ainsi que des ECNi en liaison avec les UFR. Il est aussi responsable des procédures d'affectation des candidats reçus aux concours ou classés aux ECNi. (messagerie : concours.internat@sante.gouv.fr)

Site web pour faire les choix : <https://www.cng-sante.fr/chiron2013/celine>

Impression de l'attestation d'affectation : se connecter à l'adresse suivante : <https://www.cng-sante.fr/chiron/celine/login/>

2. Le classement des étudiants est disponible sur internet à partir de la deuxième semaine de juillet sur le site du CNCI (Centre National des Concours d'Internat, <http://www.cnci.univ-paris5.fr/medecine>), puis envoyé par courrier individuel.

3. **Simule ton choix de poste sur CELINE** à partir de mi-juillet (quand le ministère aura publié le nombre de postes par ville et par spécialités).

Il s'agit d'inscrire tes vœux (spécialité/région) par ordre de préférence. En fonction des choix des autres étudiants tu pourras voir en temps réel ce à quoi tu pourrais avoir droit.

Attention, chaque étudiant changeant fréquemment ses vœux, tu risques de changer de futur d'un jour à l'autre, ça peut être éprouvant !

4. La **prise en compte des demandes de dérogations se fait fin juillet pour redoubler**. Poursuite des simulations.

5. **Choix définitif par ordre de classement les 3 premières semaines de septembre.** Le choix se fait par internet sur CELINE, c'est l'amphi de garnison virtuel.

Vous êtes un peu plus de 500 à passer par jour, du lundi au vendredi. Une hotline téléphonique sera disponible en permanence pendant la procédure.

Le principe est de valider ton choix une fois que l'étudiant classé avant toi aura validé lui-même son choix. Si tu n'es pas connecté alors que ton tour approche, ou si tu mets trop de temps à choisir, le CNG t'appelle.

Si tu ne réponds pas, **au bout de 10 minutes, c'est ton 1er pré-choix disponible** qui sera retenu. En cas de problème de connexion internet, tu peux aussi indiquer ton choix par téléphone.

Les simulations sont toujours possibles tant que ce n'est pas encore ton tour.



Et après ?

Félicitations, te voilà dans quelques semaines « interne ». Tu as choisi ta spécialité (= ton DES), ta région. C'est le départ pour une nouvelle vie.

Tu vas recevoir un mail fin septembre qui t'indiquera la date et l'organisation des journées d'accueil, en octobre. A cette occasion, tu devras choisir le service et la ville pour ton premier semestre.

C'est le moment de se renseigner sur tous les services qui pourront accueillir tes 6 premiers mois de bébé interne. C'est important.

Si tu veux te faire une idée du fonctionnement du 3ème cycle, des différentes spécialités, des choix qui s'offrent à toi, tu peux te renseigner sur le site : <http://www.internat-besancon.com/index.php> ou encore sur le site de l'ARS, l'Agence Régionale de Santé (ex ARS Bourgogne-Franche-comté).



NOTES PERSONNELLES